



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 septembre 2025 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Jean-François Robillard était absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la directrice générale ainsi que la greffière adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2025-411

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2025

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

DE retirer les sujets suivants à la rubrique « Administration »

- 2.4) Autorisation de dépenses – Participation de membres du conseil – 12^e souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut
- 2.11) Autorisation de dépenses – Participation de membres du conseil – Repas Pasta – Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 15 septembre 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-412

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 août 2025 et de la séance extraordinaire du 3 septembre 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 18 août 2025 et de la séance extraordinaire du 3 septembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture ;



IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 août 2025 et de la séance extraordinaire du 3 septembre 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-413

Autorisation - Demande de subvention - MRC des Pays-d'en-Haut – Sécurité civile

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de la Ville d'Estérel, de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, de la municipalité de Piedmont, de la Ville de Sainte-Adèle, de la Ville de Saint-Sauveur, de la municipalité de Morin-Heights, de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, de la municipalité de Saint-Adolphe-D'Howard, de la municipalité de Wenworth Nord et de la MRC des Pays-d'en-Haut désirent présenter un projet de fourniture de services en sécurité civile dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle s'engage à participer au projet de fourniture de services en sécurité civile;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la MRC des Pays-d'en-Haut organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

RÉSOLUTION NO. 2025-414

Mandat – Procureurs de la Cour municipale

ATTENDU le rapport du 27 août 2025 préparé par madame Geneviève Nolet, greffière de la Cour municipale, relativement à la tarification pour les procureurs de la Cour municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'offre de service de Me Karine Herrera-Nadon, afin d'agir à titre de procureur devant la Cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;

QUE le conseil accepte l'offre de service de Me Martine Létourneau, afin d'agir à titre de procureur substitut devant la Cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;

QUE le conseil accepte l'offre de service de la firme Prévost Fortin d'Aoust, afin d'agir à titre de procureur devant la Cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels, selon les dispositions du rapport, pour les périodes mentionnées.

RÉSOLUTION NO. 2025-415

Appui – Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terrains agricoles

ATTENDU le reportage intitulé « La poubelle du Québec » publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest ;

ATTENDU QUE ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE, malgré les efforts des municipalités, d'adoption de règlements encadrant le remblai, la surveillance accrue, les campagnes de sensibilisation, leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

ATTENDU QUE le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

ATTENDU QUE la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

ATTENDU QUE le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

ATTENDU QUE la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

ATTENDU QUE l'absence d'un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d'activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l'intérêt public;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate;

QUE la Ville demande au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret, qui :

- encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;
- prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
- offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires;
- restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables;

QUE la Ville déplore la lenteur des réponses ministériel/es jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu;

QUE cette résolution soit transmise :

- au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- à l'Union des Producteurs Agricoles du Québec;
- aux députés provinciaux concernés;
- à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- et à toutes les municipalités du Québec, afin de solliciter leur appui formel et l'adoption de résolutions similaires;

QUE la Ville exprime sa volonté ferme de collaborer avec le gouvernement pour le développement et la mise en œuvre de solutions durables sur son territoire et à l'échelle de la province.

RÉSOLUTION NO. 2025-416

Appui – Dénonciation des coupures au programme d'emploi d'été Canada

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture;

ATTENDU QUE les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été;

ATTENDU QUE les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisent considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services;

ATTENDU QUE les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celles du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail, créent des situations ambiguës et nuisent à la planification des municipalités;

ATTENDU QUE le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dénoncer les coupures apportées au programme Emplois d'été Canada pour 2025, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes;

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent;

QUE la Ville transmette une copie de cette résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de l'Emploi, aux députés fédéraux et provinciaux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités.

RÉSOLUTION NO. 2025-417

Mandat – PFD avocats - Demande en démolition d'un immeuble

ATTENDU QUE le bâtiment du 4480, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle (ci-dessous le « Bâtiment ») est abandonné depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis plus de 180 jours;

ATTENDU QUE le Bâtiment pourrait être dans un état tel qu'il constitue un danger pour les personnes ou qu'il aurait perdu plus de la moitié de sa valeur par vétusté;

ATTENDU QUE le Bâtiment, dans son état actuel, n'est pas conforme à la réglementation de la Ville, notamment au *Règlement de construction 1314-2021-C* ;

ATTENDU les nombreux avis transmis au propriétaire du Bâtiment afin qu'il se conforme à la réglementation de la Ville;

ATTENDU QUE malgré ces avis, le propriétaire du Bâtiment n'a pas réalisé les travaux requis pour rendre le Bâtiment conforme à la réglementation de la Ville;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de demander la démolition du Bâtiment, en raison de ses non-conformités à la réglementation de la Ville, notamment au *Règlement de construction 1314-2021-C* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise de mandater la firme Prévost Fortin d'Aoust, Avocats afin d'entreprendre toutes les procédures nécessaires afin d'obtenir un jugement de la Cour Supérieure pour démolir le bâtiment du 4480, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, ou le rendre conforme à sa réglementation, notamment au *Règlement de construction 1314-2021-C*, en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION NO. 2025-418

Approbation – Plan d'action à l'égard des personnes handicapées - 2026

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit élaborer un plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans le but de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées;

ATTENDU QU'afin de se conformer à la loi, la Ville de Sainte-Adèle a formé un comité chargé d'élaborer un plan d'action pour les personnes vivant avec un handicap;

ATTENDU QU'en adoptant le plan d'action, la Ville de Sainte-Adèle s'efforce de coordonner tous les efforts d'amélioration passés et futurs, et s'engage à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de ses citoyens handicapés pour garantir leur pleine participation à la vie dans la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le plan d'action à l'égard des personnes handicapées, 2026, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2025-419

Soutien financier – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE la Ville considère important de soutenir la campagne de financement de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut pour l'acquisition d'une Imagerie à Résonance Magnétique (IRM);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un montant de 50 000 \$ soit octroyé à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut pour la campagne de financement pour IRM ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 50 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement conformément à cette résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-420

Adoption – Politique d’habitation

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite se doter d’une politique d’habitation afin de répondre aux besoins immédiats en matière d’habitation sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur David Huggins-Daines

CONTRE : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil adopte la *Politique d’habitation de la Ville de Sainte-Adèle - 2025*, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2025-421

Autorisation de paiement – Transaction-quittance

ATTENDU les procédures judiciaires introduites par Cadrin Consultants inc ;

ATTENDU la conférence de règlement à l’amiable;

ATTENDU QU’un règlement est intervenu dans le dossier 700-22-048341-241 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSELLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine la signature de l’acte de transaction par la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques;

QUE le conseil autorise le paiement d’un montant de 30 000\$ plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le règlement d’emprunt 1321, remboursable sur une période de 20 ans.

RÉSOLUTION NO. 2025-422

Octroi de contrat – Politique d’habitation

ATTENDU QU’un comité et un consultant ont été mandatés afin d’élaborer une politique d’habitation et un plan d’action, en collaboration avec la MRC des Pays-d’en-Haut ;

ATTENDU QU’un contrat initial a été octroyé à la firme JFVL Urbanisme & Environnement pour un montant total de 24 834,60 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE des travaux additionnels ont été nécessaires pour tenir compte des divers changements au projet, représentant des honoraires supplémentaires d’un montant de 1 724,63 \$, taxes incluses ;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Brazeau, trésorière, datée du 15 septembre 2025 ;



IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement d'un montant total de 26 559,23 \$, taxes incluses, pour à la firme JFVL Urbanisme & Environnement, pour l'élaboration d'une politique d'habitation et d'un plan d'action ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-423

Modifications – Règlement 1339 pour des travaux de réfection des infrastructures et l'implantation d'un réseau pluvial – secteur des pentes 40-80 (phases 2 et 3)

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 1339 en raison de la combinaison de travaux d'asphaltage, de démolition et de reconstruction des trottoirs sur la rue Morin, entre Valiquette et Chantecler, qui permettent une économie d'échelle en ayant recours à un seul entrepreneur afin de faciliter la gestion de la circulation, l'échéancier des travaux et les communications aux résidents et aux commerces ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a décrété, par le biais du règlement numéro 1339, une dépense de 7 876 500 \$ et un emprunt de 7 876 500 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures et l'implantation d'un réseau pluvial – secteur des pentes 40-80 (phases 2 et 3) dans le secteur de la rue Morin ;

ATTENDU QUE le coût supplémentaire des travaux de 1 083 500 \$ n'augmentera pas la charge de la Ville, considérant les subventions confirmées dans le cadre des programmes PRIMEAU et PAVL et le règlement 1324 ;

ATTENDU la résolution 2025-272 adoptée par le conseil lors de la séance du 16 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le titre du règlement numéro 1339 est remplacé par le suivant :

« Règlement numéro 1339 décrétant un emprunt de 3 756 421 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures et l'implantation d'un réseau pluvial – secteur des pentes 40-80 (Phases 2 et 3) et de travaux d'asphaltage et de démolition et reconstruction des trottoirs sur la rue Morin entre Valiquette et Chantecler, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 8 960 000 \$ »

QUE les deux ATTENDUS suivants soient ajoutés après le troisième ATTENDU :

« ATTENDU qu'une contribution financière en vertu des programmes PRIMEAU et PAVL est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 5 203 579 \$, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « E » ;

ATTENDU que des sommes pour ces travaux sont disponibles au *Règlement 1324 relatif au paiement d'une contribution pour financer en tout ou en partie une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux* ; »

QUE l'article 1 du règlement numéro 1339 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de réfection des infrastructures et d'implantation d'un réseau pluvial dans le secteur des pentes 40-80 (Phases 2 et 3) et à emprunter une somme de 3 756 421 \$ pour assumer le coût des travaux et des honoraires professionnels incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus. »

QUE l'article 2 du règlement numéro 1339 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme maximale de 8 960 000 \$ aux fins du présent règlement.

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 756 421 \$ sur une période de 20 ans et à affecter la somme maximale de 5 203 579 \$ provenant de la contribution financière en vertu des programmes PRIMEAU et PAVL et des sommes du règlement 1324 » ;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la résolution 2025-272 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2025-424

Demande d'exemption de taxes foncières – Garde-Manger des Pays-d'en-Haut (1291, boulevard de Sainte-Adèle)

ATTENDU les documents transmis le 12 août 2025 par la Commission municipale du Québec relativement à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut pour le 1291, boulevard de Sainte-Adèle;

ATTENDU les articles 243.19 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut situé au 1291, boulevard de Sainte-Adèle;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques soit autorisée à représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de toute audition de cette demande devant la Commission municipale du Québec, le cas échéant.

RÉSOLUTION NO. 2025-425

Modification de la résolution 2025-368 (Nomination direction des ressources humaines)

ATTENDU la résolution 2025-368, adoptée lors de la séance ordinaire du 18 août 2025 concernant la nomination de la direction des ressources humaines;



IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2025-368 soit amendée en modifiant le 1^{er} résolu suivant :

« QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine la nomination de monsieur Simon Béliveau, au poste de directeur des ressources humaines et que son salaire soit fixé selon l'échelon 2 de la classe 6 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*, et ce, rétroactivement au 9 juin 2025, date à laquelle il a débuté l'intérim dans cette fonction »

par le texte suivant :

« QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine la nomination de monsieur Simon Béliveau, au poste de directeur des ressources humaines et que son salaire soit fixé selon l'échelon 2 de la **classe 5** de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*, et ce, rétroactivement au 9 juin 2025, date à laquelle il a débuté l'intérim dans cette fonction »

RÉSOLUTION NO. 2025-426

Adjudication - Travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs - Secteur du Mont Loup-Garou – TP-2025-007

ATTENDU l'appel d'offres public effectué concernant les travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs au secteur Mont Loup-Garou;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 septembre dernier et que l'entreprise ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl) 1 an (2 ans options)
9081-6166 Québec inc./Excavation Serge Robert	178 281,17 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Alexandre Deslauriers, contremaître du Service des travaux publics, datée du 5 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise 9081-6166 Québec inc. (*Excavation Serge Robert*), étant le seul soumissionnaire, conforme, pour un montant de 155 060,81 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour une année, débutant le 1^{er} octobre 2025 et se terminant à 24h00 le 30 avril 2026, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-427

Adjudication – Travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs – Secteur Deauville – TP-2025-008

ATTENDU l'appel d'offres public effectué concernant les travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs au secteur Deauville;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 septembre dernier et que l'entreprise ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl) 1 an (2 ans options)
9081-6166 Québec inc. /Excavation Serge Robert	309 604,79 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Alexandre Deslauriers, contremaître du Service des travaux publics, datée du 5 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *9081-6166 Québec inc. /Excavation Serge Robert*, étant le seul soumissionnaire, conforme, pour un montant de 269 280,10 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour une année, débutant le 1^{er} octobre 2025 et se terminant à 24h00 le 30 avril 2026, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-428

Adjudication – Travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs – Secteur du Lac-Pilon – TP-2025-009

ATTENDU l'appel d'offres public effectué concernant les travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs au secteur du Lac-Pilon;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 juin dernier et que l'entreprise ayant déposée une soumission est la suivante:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (tx incl) 1 an (2 ans options)
9081-6166 Québec inc. / Excavation Serge Robert	540 464,13 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Alexandre Deslauriers, contremaître du Service des travaux publics, datée du 5 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise 9081-6166 Québec inc. /Excavation Serge Robert, étant le seul soumissionnaire, conforme, pour un montant de 470 071 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour une année, débutant le 1^{er} octobre 2025 et se terminant à 24h00 le 30 avril 2026, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-429

Adjudication – Travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs – Secteur du Lac-Renaud – TP-2025-010

ATTENDU l'appel d'offres public effectué concernant les travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs au secteur du Lac-Renaud;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 septembre dernier et que l'entreprise ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl) 1 an (2 ans options)
Les Excavations William Ogilvie et fils inc.	220 271,98 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Alexandre Deslauriers, contremaître du Service des travaux publics, datée du 5 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Les Excavations William Ogilvie et fils inc., étant le seul soumissionnaire, conforme, pour un montant de 191 582,50 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour une année, débutant le 1^{er} octobre 2025 et se terminant à 24h00 le 30 avril 2026, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-430

Adjudication – Fourniture d'une chenillette pour le déneigement des trottoirs – TP-2025-013

ATTENDU l'appel d'offres public effectué concernant la fourniture d'une chenillette pour le déneigement des trottoirs ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 septembre dernier et que les entreprises ayant déposé une soumission sont les suivantes :

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
Équipements Plannord Ltée	229 686,41 \$
Tenco inc.	251 363,96 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Alexandre Deslauriers, contremaître du Service des travaux publics, datée du 11 septembre 2025 ;



IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Équipements Plannord Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 199 770,74 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

D'AUTORISER une dépense additionnelle d'environ 2 000 \$ pour couvrir les coûts de la radio, du lettrage, des accessoires, etc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer les coûts de la radio, du lettrage, des accessoires additionnels et l'achat du véhicule, selon le devis et le bordereau de soumission, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans ;

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 2 750 \$, plus les taxes applicables, pour la garantie prolongée de base avec une année supplémentaire (maximum de 1 000 heures) ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer cette dépense à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-431

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Mont-Gabriel

ATTENDU le *Règlement 1314-2021-TM* concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU le projet proposé par le promoteur Développement 2MC inc., représenté par monsieur Donald Cloutier, concernant des travaux de prolongement de rue et d'infrastructures dans le cadre du projet conventionnel pour le prolongement de la rue Tour du lac et des rues projetées Scandinave, Remontée, Reliefs et de la Réserve, sur les lots 4 257 339-P, 4 257 340-P, 3 432 200, 3 432 201 et 3 431 521-P, (lots projetés 6 671 703 et 6 671 452) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les travaux municipaux proposés par le promoteur Développement 2MC inc., représenté par monsieur Donald Cloutier, conformément aux plans émis pour soumission, datés du 8 septembre 2025, préparés par Jean-Michael Dufort, ingénieur de la firme Équipe Laurence inc. et approuvés par les Services techniques et hygiène du milieu ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre le promoteur Développement 2MC inc., représenté par monsieur Donald Cloutier et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par le promoteur des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé ;

QUE le conseil approuve les toponymes suivants pour identifier les rues publiques à être construites dans le projet :

Identification	Nom de rue
Segment principal A terrains 55 à 72, 94 à 96	Rue Scandinave
Segment sans issue B terrains 41 à 43, 53, 54, 73, 75 à 89, 92 et 93	Rue du Tour-du-lac (Prolongement de la rue existante)
Segment sans issue C terrain 43 à 52	Rue de la Remontée
Segment D terrains 12 à 40	Rue des Reliefs
Segment E terrains 6, 7, 9 à 11, 19 à 21	Rue de la Réserve

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser ces nouvelles désignations.

RÉSOLUTION NO. 2025-432

Octroi de contrat - Nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts – ST-2501-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de fournisseurs pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts ;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont transmis les prix suivants :

Nom des fournisseurs	Prix soumis (taxes incluses)
- Can-Inspecc inc.	74 167.10 \$
- Can-Explore inc.	119 851.66 \$
- CGI Environnement inc.	152 849.73 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 27 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts, à l'entreprise Can-Inspecc inc., pour un montant de 64 507,16 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même la TECQ 2024-2028 et le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-433

Autorisation - Dépôt du projet de réfection du garage municipal au PRACIM 2025-2028

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 soit le *Projet de bâtiments de base sans mise en commun* (réfection du garage municipal) ;

ATTENDU la recommandation de madame Catherine Richard-Nobert, directrice adjointe des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 3 septembre 2025 ;



IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même de prolonger sa durée de vie;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la ville autorise madame Catherine Richard-Nobert, directrice adjointe des Services techniques et hygiène du milieu, à signer tout document en lien avec cette demande de subvention pour le présent projet.

RÉSOLUTION NO. 2025-434

Autorisation de signature - Avenant - Protocole d'entente – rue de la Sonate

ATTENDU le protocole pour travaux municipaux signé le 28 avril 2025 entre le promoteur 9533-9297 Québec inc. représenté par M. Michel Paquin et la Ville de Sainte-Adèle conformément à la résolution 2025-144;

ATTENU QUE le promoteur demande une modification du protocole relativement à la construction du poste de surpression;

ATTENDU QUE la Ville est d'accord avec cette demande sous réserve de certaines conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la modification du protocole;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à signer l'avenant au protocole d'entente entre le promoteur 9533-9297 Québec inc. représenté par M. Michel Paquin et la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2025-435

Octroi de contrat – Services d'analyse de laboratoire d'eau potable et d'eaux usées

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport de madame Catherine Richard Nobert, directrice adjointe des Services techniques et hygiène du milieu, du 28 août 2025 ;



ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 5 septembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour les services d'analyse de laboratoire d'eau potable et d'eaux usées 2025-2026, à l'entreprise H2Lab, pour un montant de 56 710.15 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-436

Demande de dérogation mineure – Lot 2 233 581 (1381), rue Dumouchel

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-181

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 233 581 (1381), rue Dumouchel** :

- Permettre, pour le lot 2 233 581 du cadastre du Québec, que le front bâti sur rue soit de 50 % alors que l'article 545 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 60 % ;
- Permettre que la superficie d'implantation au sol d'un bâtiment soit de 17 % alors que le même article du même règlement exige un minimum de 30 %, afin de construire un nouveau bâtiment multifamilial.

Le tout, comme montré au plan projet d'implantation préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 17 juillet 2025, sous le numéro 63919 de ses minutes.

La demande est REFUSÉE pour les motifs suivants :

- La recommandation pour le projet de remplacement du bâtiment selon le règlement sur les PIIA est négative ;
- À défaut d'avoir une approbation pour le projet de remplacement du bâtiment, une dérogation mineure ne peut être accordée.

RÉSOLUTION NO. 2025-437

Demande de dérogation mineure – 2921, rue de la Girouette

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;



IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-182

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2921, rue de la Girouette**, afin de permettre, pour le lot 2 230 657 du cadastre du Québec, que la marge de recul avant du bâtiment principal soit de 7,43 mètres, alors que l'article 505 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige 8 mètres, afin de régulariser l'implantation de la maison existante.

Le tout, comme montré au plan du certificat de localisation préparé par Philippe Gauthier-Dostie, arpenteur-géomètre, en date du 15 juillet 2025, sous le numéro 312 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2025-438

Demande de dérogation mineure – Lot 5 065 483, rue Régimbald

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-183

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 065 483, rue Régimbald**, afin de permettre que la superficie du lot 5 065 483 du cadastre du Québec soit de 4 481,80 mètres carrés, alors que la fiche type de milieu T3.2 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une superficie minimale de 5 000 mètres carrés pour un lot non desservi, afin de permettre la construction de ce lot.

Le tout, comme démontré sur le certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 27 octobre 2023, sous le numéro 8112 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2025-439

Demande de dérogation mineure – 1325, rue du Bourg-Joli

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-184

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1325, rue du Bourg-Joli**, afin de permettre, pour le lot 2 233 604 du cadastre du Québec :

- Qu'un projet intégré soit composé de 3 bâtiments, alors que l'article 689 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* prévoit un minimum de 4 bâtiments ;
- Que la superficie d'implantation au sol des bâtiments soit de 17,4 %, alors que l'article 545 du règlement prévoit un minimum de 30 % ;
- Que l'allée d'accès soit à 0,18 mètre de la ligne de propriété, alors que l'article 248 du règlement prévoit 1 mètre ;
- Que l'aire de stationnement soit située en cour avant et empiète devant la façade principale, alors que l'article 548 du règlement ne le permet pas.

Le tout tel que présenté au plan projet d'implantation préparé par Étienne Dallaire, arpenteur-géomètre, en date du 20 août 2025, sous le numéro 1852 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2025-440

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution du CCU – 2025-163

2685, rue Rolland

- **Rénovation**

Résolution du CCU – 2025-164

5145, rue de la Tortille

- **Construction**

Résolution du CCU – 2025-165

234, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

Résolution du CCU – 2025-166

234, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution du CCU – 2025-168

Lot 6 279 363 (projeté 6 652 973), rue de la Rivière

- **Construction**

Résolution du CCU – 2025-169

Lot 6 279 363 (projeté 6 652 974), rue de la Rivière

- **Construction**

Résolution du CCU – 2025-170

Lot 6 279 363 (projeté 6 652 976), rue de la Rivière
- **Construction**

Résolution du CCU – 2025-171

Lot 6 279 363 (projeté 6 652 975), rue de la Rivière
- **Construction**

Résolution du CCU – 2025-172

Lot 6 279 363 (projeté 6 652 978), rue de la Rivière
- **Construction**

Résolution du CCU – 2025-173

Lot 6 279 363 (projeté 6 652 977), rue de la Rivière
- **Construction**

Résolution du CCU – 2025-174

Lot 6 279 363 (projeté 6 652 982), rue de la Rivière
- **Construction**

Résolution du CCU – 2025-175

Lot 6 279 363 (projeté 6 652 981), rue de la Rivière
- **Construction**

Résolution du CCU – 2025-176

Lot 6 279 363 (projeté 6 652 980), rue de la Rivière
- **Construction**

Résolution du CCU – 2025-177

Lot 6 279 363 (projeté 6 652 979), rue de la Rivière
- **Construction**

Résolution du CCU – 2025-178

795, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution du CCU – 2025-179

453, chemin Pierre-Péladeau
- **Rénovation**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet de **REFUSER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution du CCU – 2025-167

1381, rue Dumouchel
- **Construction**

La demande est refusée, car elle ne respecte pas le critère d'évaluation du PIIA en vigueur, plusieurs éléments architecturaux pourraient être améliorés, l'impact visuel aurait pour effet de causer préjudice aux voisins, la façade principale du bâtiment n'est pas mise en valeur et un manque d'information en lien avec les galeries ne permet pas de se prononcer.

Résolution du CCU – 2025-180

860, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

La demande est refusée, car elle ne respecte pas le critère d'évaluation du PIIA en vigueur, l'intégration architecturale alourdit considérablement la façade et une présentation visuelle identifiant l'ensemble de la façade est requise pour voir l'impact global d'un tel changement de façade.

RÉSOLUTION NO. 2025-441

Autorisation de signature – Occupation du domaine public – Installation d’une enseigne et régularisation d’un muret sur le lot 2 233 414

ATTENDU QU’une demande d’autorisation permanente d’occupation du domaine public a été formulée par la compagnie Gestion Lapro inc., représentée par madame Claudine Provost ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la demande et permette une occupation permanente du domaine public, à compter de la date de la signature de l’entente, pour l’installation d’une enseigne et la régularisation d’un muret sur le lot 2 233 414, appartenant à la Ville ;

QU’une entente quant à l’autorisation d’occupation du domaine public intervienne entre la compagnie Gestion Lapro inc., représentée par madame Claudine Provost, et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe soient autorisées à signer cette entente pour et au nom de la Ville ;

QUE l’entente prévoie que le règlement d’urbanisme s’applique ;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l’occupation du domaine public, conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2025-442

Autorisation de signature - Occupation du domaine public – Conteneurs semi-enfouis - rue Chapleau

ATTENDU qu’une demande d’autorisation d’occupation du domaine public permanente a été formulée par Gestion Devnord Inc., représentée par monsieur Christian Lessard ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la demande d’occupation permanente du domaine public, à compter de la date de la signature de l’entente, afin de permettre l’installation de conteneurs semi-enfouis sur le lot 3 888 771 (rue Chapleau), appartenant à la Ville ;

QU’une entente quant à l’autorisation d’occupation du domaine public intervienne entre Gestion Devnord Inc., représentée par monsieur Christian Lessard, et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe soient autorisées à signer cette entente pour et au nom de la Ville ;

QUE l'entente prévoie que le règlement d'urbanisme s'applique ;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2025-443

Adoption – Plan directeur des parcs et espaces verts 2026-2030

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 25 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur David Huggins-Daines

CONTRE : Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil adopte le plan directeur des parcs et espaces verts 2026-2030, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2025-444

Rapport toponymique – Officialisation des noms des parcs, places et halte

ATTENDU le rapport de madame Ariane Bélanger, greffière adjointe et archiviste, daté du 10 septembre 2025, afin d'officialiser certains noms de parcs, de places et d'une halte ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les toponymes suivants pour officialiser les noms de la halte, des places et des parcs suivants :

- Parc Claude-Grégoire
- Parc Lépine
- Parc du Mont Durocher
- Parc du Mont Baldy
- Parc des Pentes 40-80
- Parc du Mont Loup-Garou
- Place de la Vallée du Golf
- Place Valiquette
- Halte de la Rivière

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec, afin d'officialiser ces désignations.

RÉSOLUTION NO. 2025-445

Modification – Politique concernant les programmations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

ATTENDU la résolution 2024-282, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 17 juin 2024, pour l'adoption de la *Politique concernant les programmations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire* ;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 26 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la *Politique concernant les programmations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire* modifiée, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2025-446

Adoption – Cadre de référence et plan d'action – Politique Municipalité Amie des Aînés/Familles (MADA/Familles)

ATTENDU la résolution 2024-430, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2024, visant la mise sur pied d'un comité de pilotage dans le cadre du processus de renouvellement de la politique Municipalité Amie des Aînés/Familles (MADA / Familles) ;

ATTENDU le « Cadre de référence de la Politique Municipalité Amie des Aînés / Familles (MADA / Familles) » et le « Plan d'action MADA / Familles 2026-2030 » adoptés par le comité ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le « Cadre de référence de la Politique Municipalité Amie des Aînés / Familles (MADA / Familles) » et le « Plan d'action MADA / Familles 2026-2030 », lesquels sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2025-447

AVIS DE MOTION

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1381 décrétant un emprunt de 5 310 000 \$ pour la programmation de réfection routière 2026 incluant le coût des travaux routiers, de trottoir, de réfection de ponceaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus, pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 5 310 000 \$ (PRR 2026) ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-448
AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1382 décrétant un emprunt de 8 360 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures et l'implantation d'un réseau pluvial – secteur des pentes 40-80 (Phase 4), incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 8 360 000 \$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-449
AVIS DE MOTION

Je, Richard Allard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1376 créant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance pour des travaux de déneigement ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-450
AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1380 de contrôle intérimaire visant à interdire notamment le prolongement d'une rue existante ou l'ouverture d'une nouvelle rue ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-451

Règlement 1362 Code de conduite des membres de comités de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Règlement 1362 Code de conduite des membres de comités de la Ville de Sainte-Adèle*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-452

Règlement SQ-2023-04 modifiant le Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



QUE le Règlement SQ-2023-04 modifiant le *Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-453

Règlement 1378 créant une réserve financière en lien avec le logement social et abordable – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1378 créant une réserve financière en lien avec le logement social et abordable, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-454

Règlement 1314-2021-Z-22 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les dispositions relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'utilisation de conteneurs et à corriger quelques coquilles – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1314-2021-Z-22 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les dispositions relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'utilisation de conteneurs et à corriger quelques coquilles soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 707 990,40 \$ pour la période du 9 au 15 août 2025.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 108 200,93 \$ pour la période du 16 au 22 août 2025
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 702 604,93 \$ pour la période du 23 au 29 août 2025
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 869 967,14 \$ pour la période du 30 août au 5 septembre 2025
- e) Incompressibles – Fonds d'administration – 949 836,86 \$ pour la période du 6 au 12 septembre 2025
- f) Liste des comptes à payer au montant de 1 826 341,16 \$ pour le mois de juillet 2025
- g) Liste des comptes à payer au montant de 621 794,69 \$ pour le mois d'août 2025

h) Engagements au montant de 817 841,11 \$ pour la période du 1^{er} au 31 août 2025

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1361-1

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt numéro 1377

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt numéro 1379

PV de correction – résolution 2025-057 (Autorisation de signature – Protocole d’entente – Prolongement rue des Souchets)

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’un employé, saisonnier (préposé aux loisirs) – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée, saisonnier (préposé aux loisirs) – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’employés (Pompiers à temps partiel) – Service de sécurité incendie

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Mesdames la mairesse et la conseillère Arielle Beaudin ainsi que messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2025-455

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Alexandre Laganière**

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 37.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques